

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/DEC/127	OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE
Date du conseil municipal 19/12/2024	
Date de la convocation 12/12/2024	
Date de l'affichage 12/12/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Alban **LANSALLE**, Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Frédéric **BRUNOT**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET** Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Stéphanie **DEGAND**, pouvoir à Alban **LANSALLE**
Sylvie **POIRIER**, pouvoir à Nathalie **PIEUSSESGUES**
Nimca **CIGE**, pouvoir à Valérie **JACKY**
Suzanna **MARTINET**, pouvoir à Philippe **DUCQ**
Mahmut **GÜNER** pouvoir à Frédéric **BRUNOT**,
Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Jules **NOUGA NOUGA** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241227-DELIB-2024-127-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

DELIBERATION

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 présenté en conseil municipal le 13 décembre 2023,

VU le Vote du Budget Primitif 2024,

VU le Vote du Budget Supplémentaire 2024,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 10 décembre 2024,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2025 du Centre Aquatique Aqualude, selon la note de synthèse annexée à la maquette budgétaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la **MAJORITÉ** par **22** voix **POUR**
6 CONTRE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH,
Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

ARTICLE 1 : Dit que le Budget Primitif 2024 Centre Aquatique – Aqualude est détaillé comme suit :
La section de fonctionnement s'équilibre à 1 148 428.92€

RECETTES

Chapitre 002 Reprise de l'excédent de fonctionnement Reprise anticipée partielle du résultat de clôture 2024.	335 200.00€
Chapitre 70 Produits de services	66 000.92€
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	747 228.00€
Total Recettes de fonctionnement	1 148 428.92€

Il n'y a pas de rattachement de recettes de fonctionnement

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	648 628.92€
Chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilé	480 100.00€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	4 500.00€
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	15 200.00€
Total dépenses de fonctionnement	1 148 428.92€

L'état des rattachements de dépenses de fonctionnement représente 353 415,23€ et figure en annexe de la maquette budgétaire.

Accuse de réception en préfecture
077-217703271-20241227-DELIB-2024-127-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

La section d'investissement s'équilibre à 135 600€

RECETTES

Chapitre 001 Résultat reporté	120 400.00€
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	15 200.00€
Total recettes d'Investissement	135 600.00€

DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	135 600.00€
Dont 879.80€ en RAR	
Total dépenses d'Investissement	135 600.00€

L'état des rattachements en restes à réaliser de dépenses de d'investissement représente 879.80€ et figure en annexe de la maquette budgétaire.

ARTICLE 2 : Approuve le Budget Primitif 2025 Centre Aquatique Aqualude selon la maquette budgétaire et la note de synthèse jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire



Le secrétaire de séance

Jules NOUGA NOUGA

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le 27 DEC. 2024

Et de la transmission ou notification et
de la publication le 27 DEC. 2024

Le Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241227-DELIB-2024-127-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024